

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Décision clôturant la procédure antisubventions concernant les importations de certains produits plats laminés à chaud en fer, en aciers non alliés ou en autres aciers alliés originaires de Turquie

Décision 2021/844 de la Commission du 26/05/2021 ([JO L186 du 27/05/2021](#))

Par avis 2020/C 197/04 publié au JO C197 du 12 juin 2020, la Commission a ouvert une enquête afin de déterminer si les importations de certains produits plats laminés à chaud en fer, en aciers non alliés ou en autres aciers alliés originaires de Turquie faisaient l'objet de subventions susceptibles de porter préjudice à l'industrie de l'Union européenne.

Cette enquête faisait suite au dépôt d'une plainte introduite par Eurofer au nom de producteurs représentant plus de 25 % de la production totale dans l'Union.

Suite au retrait de sa plainte par le plaignant, et l'enquête n'ayant révélé aucun élément montrant qu'une poursuite de la procédure serait dans l'intérêt de l'Union, la Commission a conclu qu'il convenait de clore la procédure antisubventions concernant les importations de certains produits plats laminés à chaud en fer, en aciers non alliés ou en autres aciers alliés originaires de Turquie sans institution de mesures.